

Budget primitif 2023 – Budget assainissement

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - trois
Présents	11	le 13 avril à dix -neuf heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
Mmes DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET,
REBEYRAT, PASCAL, Mme GIRAUD.

ABSENT : /

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2023 avant le 15 avril 2023

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2023 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	58 805.00	euros
Recettes	58 805.00	euros

Section d'investissement

Dépenses	215 752.00	euros
Recettes	215 752.00	euros



- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 14 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 14.04.2023

Le Maire
Serge NOUGIER

